



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**RAPPORT DU DIRECTEUR SUR LES ACTIVITÉS DU CENTRE EN
2005-2006 ET PERSPECTIVES POUR 2007**

Rapport sur l'administration intérieure du Centre

1. Programme de rénovation du campus du Centre à l'occasion des Jeux olympiques d'hiver 2006 à Turin

Les Autorités italiennes ont achevé d'importants travaux de rénovation du Centre préalablement aux Jeux olympiques d'hiver et aux Jeux paralympiques qui ont eu lieu respectivement du 10 au 26 février 2006 et du 10 au 19 mars 2006.

Une annexe à la Convention concernant l'utilisation du campus au cours des Jeux olympiques a été signée entre la Ville de Turin, le TOROC, l'Agence Turin 2006 et l'Organisation internationale du Travail qui a permis de mettre à la disposition du Centre les chambres des pavillons F, G, H durant des périodes initialement réservées à l'usage exclusif du TOROC, plus spécifiquement la période préalable au début des Jeux et allant jusqu'à Noël 2005, et celle suivant les Jeux, à partir du 1^{er} mars 2006.

Un second accord a été conclu avec le TOROC, sur la base duquel le Centre a assuré tous les services nécessaires pendant les Jeux olympiques et les Jeux paralympiques. TOROC a mis en place sur le campus les structures et technologies nécessaires aux hôtes olympiques pour conduire leurs fonctions. Les activités olympiques ont apportés au Centre une contribution aux coûts fixes du campus d'environ \$ 500 000 pour 2006.

La séquence des travaux et mises à disposition a été la suivante :

- a) une fois les travaux terminés, les pavillons G et H ont été remis à la disposition du Centre respectivement le 21 mars et le 19 avril 2005. Le Centre les a utilisés pour ses activités jusqu'au 20 décembre 2005, avant de les mettre à la disposition du TOROC, qui les a utilisés pendant les mois de janvier et février 2006.
- b) le 27 janvier 2006, le pavillon U Thant a été remis à la disposition du Centre, qui en a immédiatement transféré l'utilisation au TOROC ;

-
- c) le Centre a exécuté d'importants travaux de finition des chambres des pavillons F, G H et U Thant afin d'en permettre l'utilisation, et notamment : le nettoyage suivant la fin des travaux, la mise en place des antennes centralisées et des téléviseurs, le contrôle et la mise en fonction du système électrique et les connexions informatiques ; la mise en service des ascenseurs ; la mise en place du mobilier des chambres et des salles de bains, des parties communes des pavillons, ainsi que des téléphones dans les chambres, le déplacement des services de réception du Centre du pavillon provisoire au rez-de-chaussée du pavillon U Thant ;
 - d) grâce aux fonds extrabudgétaires mis à la disposition du Centre par la Région du Piémont, le mobilier des pavillons F, G, H et U Thant a été acheté auprès d'une importante société italienne, le Groupe Berloni, qui est l'un des sponsors officiels des Jeux olympiques, et qui a fourni l'ameublement de tous les autres villages olympiques. Ainsi, le Centre a pu obtenir la même réduction sur les prix officiels (50 pour cent) accordée au TOROC. Les installations des salles de bains, les rideaux, les meubles du bar foyer ont été commandés après examen comparatif de nombreuses offres soumises par d'autres sociétés ;
 - e) étant donné que les chantiers ont occupé les aires adjacentes à l'entrée principale du campus, une deuxième entrée a été aménagée sur le Corso Unità d'Italia, jusqu'à la fin des travaux, date à laquelle elle a été fermée pour ne maintenir que l'entrée sur le Viale Maestri del Lavoro. En outre, le Centre a coordonné avec la Ville de Turin les travaux liés à la circulation publique, notamment en ce qui concerne les voies d'accès au campus.

2. Deuxième phase de travaux de réaménagement du campus

- a) En juin 2005, la Ville et l'AEM (la régie locale de l'électricité et de l'énergie), ont débuté de nouveaux travaux de réaménagement par l'installation de l'éclairage public, le pavage autour des Pavillons Ee, F et G, H, I, l'entretien de la chaussée et des allées du campus, d'un coût d'environ 1 000 000 Euros. Ces interventions vont s'achever au cours de l'an 2006;
- b) grâce aux excellentes relations entre le Service de l'administration intérieure du Centre et la Ville de Turin, et en particulier avec le Département des travaux publics et l'AEM, la Ville a décidé d'accorder, pendant les cinq ans qui suivront l'année 2006, une allocation de 17 millions d'euros pour la restructuration des pavillons du campus qui n'ont pas bénéficié des interventions pour les Jeux olympiques, auxquels se sont ajoutés 2,5 millions d'euros prévus à cet égard dans le bilan de l'AEM. Toutefois, les limitations récemment imposées par le Gouvernement italien (juillet 2006) aux dépenses des administrations locales – Régions, Provinces, Villes – rendront nécessaire une confirmation ultérieure de la part de la Ville de Turin des allocations initialement prévues.

3. Entretien extraordinaire du Centre

Suite à la négociation avec les services compétents de la Ville de Turin, un accord pour le financement des travaux d'entretien extraordinaire du Centre, pour un montant de €500 000 par an, a été finalisé en décembre 2005. Cet accord est particulièrement

important, puisqu'il permettra au Centre de conduire les travaux d'entretien extraordinaire les plus urgents sans avoir à prélever les ressources sur son budget ordinaire et, par conséquent, d'utiliser ses fonds statutaires au bénéfice exclusif de ses activités institutionnelles. Cet accord représente donc une évolution importante des rapports institutionnels établis dans le cadre de la Convention entre la Ville de Turin et l'organisation internationale du Travail pour l'utilisation du campus par le Centre.

4. Travaux d'entretien ordinaire financés et réalisés par le Centre, gestion des services divers

Les principaux projets mis en oeuvre au cours de 2005 sont énumérés ci-dessous :

- a) le programme d'adaptation ergonomique et de rénovation des équipements des salles de cours et des meubles de bureaux est en cours de réalisation ;
- b) un nouveau programme informatisé de gestion de l'hôtellerie et de la restauration, adapté aux exigences du Centre, a été mis en place au cours du premier semestre de l'année 2005. Ce programme apportera une contribution importante et efficace au contrôle des coûts des services fournis par les sous-traitants concernés sur les repas et l'allocation des chambres. A partir de ce nouveau programme de gestion, de nouvelles procédures qui prévoient l'émission de coupons repas magnétiques ont été créées et appliquées;
- c) en 2005, pour des raisons de sécurité, d'efficacité et de rationalisation, un nouveau système d'identification et de contrôle des accès a été mis en place sur le campus pour les véhicules et pour les fonctionnaires, anciens fonctionnaires et collaborateurs du Centre et des deux autres organisations ayant leur site sur le campus, c'est-à-dire l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) et l'Ecole des cadres du système des Nations Unies (ECSNU), ainsi que pour le personnel des sous-traitants ;
- d) un réexamen global et une reformulation des garanties concernant les contrats d'assurance du Centre et l'appel d'offre qui en est suivi ont conduit à une couverture plus étendue, efficace, mais aussi à une considérable économie des coûts de plus de 50% du prix payé ;
- e) pour garantir des services efficaces pendant les Jeux olympiques, tous les contrats qui arrivaient à échéance le 31 décembre 2005, ont bénéficié d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2006. Ces contrats concernaient notamment : l'hôtellerie, le service de navette entre Turin et Genève, le gardiennage, l'entretien et le nettoyage des salles de classes, des bureaux et d'autres locaux. Les appels d'offre, pour sonder le marché et procéder à l'adjudication des services concernés, seront lancés au cours du deuxième semestre 2006.

5. Sécurité et santé au travail

- a) Depuis 1998, le Service de l'Administration a procédé régulièrement à des analyses environnementales pour déterminer la qualité des milieux de travail, en se basant sur les normes en vigueur dans le pays hôte. En effet, la législation italienne est pleinement conforme à la législation européenne et elle fixe des paramètres précis

pour les matériaux les plus dangereux tels que l'amiante. Le fait que certains des bâtiments les plus anciens du campus, et plus précisément ceux construits avant 1994, laissaient apparaître la présence d'amiante dans certains des matériaux de construction utilisés était une circonstance déjà connue du Centre et de la Ville de Turin. De tels matériaux s'avéraient néanmoins « confinés » dans des espaces bien précis et n'entraînaient pas de dispersion de particules dangereuses dans l'environnement. Le Service de l'administration Intérieure a confié au laboratoire de la Chambre du Commerce, de l'Industrie, de l'Artisanat et de l'Agriculture (CCIAA) de Turin, dans le cadre d'une campagne d'évaluation très ample, la réalisation d'une série d'analyses conduites en juin 2005 et une seconde fois en février 2006. Une telle campagne d'évaluation porte sur l'échantillonnage des fibres aérodispersées dans les pavillons qui contiennent lesdits matériaux dangereux.

En mars 2006, le Centre a reçu les rapports techniques relatifs à chaque pavillon, qui confirmaient que, dans tous les bâtiments examinés, la qualité de l'air était conforme aux normes fixées par la loi et que, de ce fait, il n'y avait aucun risque pour la santé. Les rapports techniques faisaient par ailleurs état d'un certain nombre de situations, bien délimitées, de dégradation des éléments renfermant de l'amiante, tels que des dallages, panneaux de colmatage, faux-plafonds, etc.

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité du Centre et tous les fonctionnaires ont été informés des résultats de telles analyses. Une information analogue a ensuite été fournie aux entreprises s'étant vu adjuger l'entretien, afin que leurs employés respectent, dans le cadre de l'exécution de certains travaux, toutes les précautions et procédures prévues par la loi.

La documentation et le rapport produit par le laboratoire de la CCIAA sont disponibles pour consultation auprès des bureaux de l'Administration ;

- b) le programme de formation sur la prévention des incendies va se poursuivre en collaboration avec l'ECSNU et l'UNICRI. Il est prévu que tous les fonctionnaires des trois institutions devront y participer dans les prochaines années;
- c) des panneaux signalant les plans d'évacuation sont en train d'être placés dans les pavillons, les chambres, les bureaux et les salles de cours.

6. Sécurité du personnel et des locaux au CIF-OIT

Lors de sa 288^e session, le Conseil d'administration du BIT avait autorisé le Bureau à mettre en œuvre des mesures visant à améliorer la sécurité dans le bâtiment du siège. Sur la base de ces initiatives intervenues au Bureau et du renforcement des mesures de sécurité dans toutes les organisations du système des Nations Unies, une équipe de travail basée à Turin, comportant des représentants du Centre international de formation de l'OIT (CIF-OIT), de l'UNICRI et de l'ECSNU, a demandé à la Section de la sécurité et de la sûreté (UNSSS) des Nations Unies à Vienne de mener une évaluation préliminaire de sécurité des locaux des Nations Unies à Turin. Cette évaluation a été menée en juin 2004.

Cet exercice a donc permis d'évaluer la menace globale à laquelle sont exposés les installations et le personnel, ainsi que les procédures de sécurité actuellement mises en place sur le campus pour limiter les risques. S'il est impossible d'éliminer complètement tous les risques encourus sur le plan de la sécurité, du moins peut-on attendre que le renforcement de mesures préventives raisonnables réduise les dangers intrinsèques. Il est en outre recommandé que le processus d'évaluation des menaces englobant les risques et les vulnérabilités soient continuellement actualisés en liaison avec les agences des Nations Unies et du pays hôte chargées de l'application de la loi.

Le CIF-OIT a également demandé au Bureau de l'administration intérieure de l'OIT (INTER) de mener une seconde évaluation de la sécurité et des vulnérabilités sur le campus, qui a eu lieu en septembre 2004. Les conclusions qu'en a tirées INTER ont confirmé l'évaluation de la situation et les recommandations formulées par l'UNSSS de Vienne.

À la suite de ces deux rapports d'évaluation, un certain nombre de mesures ont immédiatement été mises en œuvre, alors que d'autres sont encore examinées et pourraient exiger un financement complémentaire:

- a) un groupe consultatif sur la sécurité a été constitué entre les trois organisations basées à Turin, afin de mener une activité de conseil coordonnée concernant les problèmes liés aux mesures et aux priorités en matière de sécurité et de sûreté ;
- b) outre les mesures de contrôle d'accès qui ont déjà été prises (identification des véhicules des membres du personnel et des sous-traitants, enregistrement des pièces d'identité des visiteurs et augmentation du nombre des contrôles de sécurité), un système de cartes d'identification a été mis en place à titre prioritaire, afin de contrôler strictement l'accès au campus ;
- c) Une protection complémentaire a été exigée par les autorités du pays hôte, en particulier pour les Jeux olympiques d'hiver. Depuis le début de l'année 2005, plusieurs réunions ont eu lieu avec les autorités de police afin d'évaluer les risques potentiels et de déterminer les mesures de sécurité complémentaires qu'il conviendra de prendre. À la suite de la visite sur le campus d'experts techniques de la police nationale, un projet de surveillance électronique du périmètre du campus (comportant des caméras de surveillance, des détecteurs et une salle de contrôle centrale) a été conçu en collaboration avec les autorités locales, des appels d'offres pour son exécution ont été lancés. Ce projet a été achevé en février 2006, avant le commencement des Jeux olympiques. Le coût total pour la mise en œuvre de ce système a été d'environ €160 000.

Des procédures d'évacuation d'urgence seront établies et des équipes d'évacuation sont en cours de création et de formation pour chaque pavillon. Tous les membres du personnel et les participants aux cours seront informés de la conduite à tenir en cas d'évacuation. De surcroît, les conditions de recrutement des gardes de sécurité seront révisées et une formation complémentaire pourra être exigée.

Enfin, la collaboration avec le Département (récemment créé) de la sûreté et de la sécurité (DSS) des Nations Unies, le service de sécurité de l'OIT, les Sections de la sécurité et de la sûreté des Nations Unies à Genève et à Vienne, ainsi que les autorités

locales chargées de la sécurité, sera poursuivie afin d'actualiser de manière continue l'évaluation des menaces et d'ajuster périodiquement les mesures de sécurité.

7. Unité des voyages

L'Unité des voyages a organisé les déplacements des participants, des collaborateurs et des fonctionnaires du Centre, recherchant toujours les solutions les plus avantageuses, compte tenu des exigences des voyageurs et dans le respect des normes et procédures financières.

8. Services aux tiers

Comme pour les années précédentes, le Service de l'administration intérieure a assuré la coordination des services aux tiers, mettant, le cas échéant, les installations hôtelières et didactiques du campus à la disposition d'institutions extérieures sélectionnées. Ces services, qui ne comportent aucun apport de la part du Centre quant au contenu des activités, ont assuré en 2005 des recettes supplémentaires pour un montant d'environ 220 000 dollars des États-Unis. Ils constituent, de surcroît, un excellent moyen de faire connaître les activités de l'OIT et du Centre auprès de diverses institutions et des milieux culturels locaux.

9. Collaboration avec le BIT

L'ensemble des interventions concernant l'administration intérieure du Centre a fait l'objet, comme à l'accoutumée, de consultations préalables avec le BIT, et notamment avec le Conseiller juridique (JUR), le Bureau de l'administration intérieure (INTER) et le Service du budget et des finances (BUDFIN). En particulier, les consultations avec JUR ont eu une importance particulière pour arrêter le contenu des accords sur les Jeux olympiques avec les autres parties institutionnelles, notamment le Comité pour l'organisation des XX Jeux olympiques d'hiver Turin 2006 (TOROC), la Ville de Turin et l'Agence Turin 2006.

Pour information.